

COARRAZE CENTRE DE SECOURS ET DUP
--

Le Conseil Municipal de Coarraze s'est réuni le 7 juillet 2015.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation concernant le droit de préemption.

Motion AMF

Les conseillers ont pris connaissance de la motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité en conseil communautaire le 29 juin.

A son tour le conseil municipal de Coarraze vote cette motion à l'unanimité.

Liste préparatoire des jurés d'assises

Mme SOUCHE Evelyne, M. LOJABERRY Alain et Mme REY Simone ont été désignés par tirage au sort public.

SCoT du Pays de Nay

Le conseil prend acte du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PPAD) dont les trois axes sont :

- la desserte géographique et numérique du Pays de Nay
- la priorité au projet économique, aux entreprises et à l'emploi
- un cadre de vie rural de qualité

Création d'un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création à compter du 1^{er} avril 2015 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le conseil municipal unanime regrette que le centre de secours de Coarraze soit supprimé par le SDIS malgré les différentes démarches réalisées par le Maire depuis plus d'un an. C'est contraint et forcé que le conseil a décidé de signer la convention en émettant plusieurs réserves et notamment le fait que l'enveloppe financière prévue ne soit pas dépassée.

Convention avec GrDF

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention avec GrDF d'occupation domaniale pour l'installation d'équipements de télérelevé en hauteur concernant le système de relevé des compteurs.

Servitude ErDF

Le conseil municipal autorise le maire à signer avec ErDF une convention de servitude concernant l'implantation d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle communale D 895 (Sargaillouse –Loubère).

Communauté de Communes : Procédure de D.U.P.

La CCPN propose de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour l'extension du PAE Monplaisir situé sur les communes de Bénéjacq et Coarraze. La Communauté de Communes souhaite ainsi avoir la maîtrise foncière et offrir des terrains aux entreprises qui souhaitent s'installer. Sur Coarraze, cela concerne une surface de 7 ha environ.

T. PENOUILH et M. LUCANTE se déclarent favorables à cette opération dans la mesure où l'objectif est la création d'activités et par conséquent la création d'emplois.

G. RYCKBOSCH, J. SOUVERBIELLE et J.P. BASSE-CATHALINAT estiment pour leur part que cette méthode est trop coercitive et qu'il faudrait privilégier avant tout la négociation avec les propriétaires fonciers.

J. SAINT-JOSSE est d'accord sur le fond puisqu'il s'agit de favoriser l'activité économique mais il est très réticent sur la méthode car il vaut mieux « la négociation que l'expropriation ». Il propose de s'abstenir pour respecter les propriétaires.

Résultat du vote après un large débat :

4 voix pour : M. LUCANTE, C. VIGNEAUX, T. PENOUILH et M.A. MENORET-ULTRA
15 abstentions

Programme de voirie 2015

La commission marchés publics s'est réunie le 20 mai 2015 pour examiner les propositions de prix concernant le programme annuel de voirie.

La commission a décidé de retenir l'entreprise LAPEDAGNE, moins-disante.

Le conseil municipal approuve le projet.